

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF2942

présenté par
M. Lachaud, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, M. Salmon, M. Giletti, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Dufosset, Mme Galzy, Mme Florence Goulet, M. Jacobelli, M. Jenft, Mme Lechon, Mme Lelouis, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, Mme Rimbert, M. Tesson et M. Tonussi

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	5 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	5 000 000
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer les moyens des armées en terme de système d’information et de communication.

-En tant que rapporteur du budget opérationnel de la Défense, notamment du programme 178, il conviendrait à la suite de diverses auditions de renforcer les moyens alloués aux systèmes

d'information et de communication afin de rendre plus attractif ces métiers dans nos armées, qui font face à une forte concurrence du secteur privé qui propose généralement de meilleures conditions (salaire, pas de mobilité contrainte) ce qui nuit à la fidélisation et au recrutement dans ce domaine.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 5 000 000 d'euros pour la sous-action n° 01-14 : « Système d'information et de communication » du programme n° 178 : « Préparation et emploi des forces » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 65 : « Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme » Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant" « du programme n° 212 : "Soutien de la politique de défense".